L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 14 AVRIL 1883

PAR JAS. P. GUINAULT.

Position de prix encoignure des rues Gasquet et Liberté,

Succession de Auguste M. Verret.

No 9333—Etat de la Louisiane, Paroisse Ste Marie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 avril 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Goode, juge de la Dix-neuvième Cour Judiciaire dans et pour la Paroisse de Ste Marie, en date du 23 [illegible] 1882.—la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, étant une partie du lot désigné par le No 6 de l'îlet No 11, renfermé par les rues Liberté, Canal, Franklin et Gasquet, d'après un plan fait par Jos Pilié, arpenteur, le 30 avril 1832; lequel lot de terre formant encoignure aux rues Gasquet et Liberté, mesurant 53 pieds 3 3/8 pouces plus ou moins de face à la rue Gasquet sur 68 pieds plus ou moins de profondeur et face à la rue Liberté—le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques, occupée comme grocerie et café, contenant cinq chambres, cuisine haute, de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, lieux d'aisances, etc. Louée $42 par mois.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Amat de Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat dues cette année 1883.

30 mars—20,24,31—avril 7,14,21

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

—DE—

Propriétés de prix et augmentant continuellement de valeur,

Situées de chaque côté de la rue du Canal et dans les rues Douane, Palmyre, Gasquet, Broad, White, Baudin, Gayoso, Dupré, Solomon, Napoléon, Alexandre, St-John et St-James,

Ainsi que sur les lignes des Chemins de fer et de "cars" urbains de la rue du Canal,

—Et—

actuellement la résidence-palais de M. W. A. Bell,

Egalement,

L'Eglise du Sacré-Cœur, bâtie récemment.

Succession de Mme Mathilde Mocson, femme de William A. Bell,

No 5731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 16 janvier 1883 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trente trois terrains de choix pour bâtir comprenant l'îlet entier moins trois lots bornés par les rues Broad, White, Banks et Baudin, mesurant 255 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Broad, 287 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue White, 502 pieds et 5 lignes de face à la rue Banks, et 384 pieds face à la rue Baudin bien remblayés et entourés de barrières, avec les rues Broad et Commune coquillées et à trois îlets des chars urbains de rues Canal et Commune et à un îlet de l'Hôpital de Marine, propre pour résidences, ateliers ou de manufactures.

2° Vingt huit lots pour bâtir, comprenant l'îlet entier borné par les rues Banks, Dupré, White et Palmyre, mesurant 283 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Banks et Palmyre, et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Dupré et White.

3° Vingt-deux lots de terre, comprenant l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Gasquet et Palmyre, entourés de barrières, bien élevés, mesurant 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Dupré et Gayoso et 283 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Gasquet et Palmyre.

4° Vingt huit lots de terre pour bâtir, comprenant l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Alexandre et Napoléon, mesurant 314 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à chacune des rues Canal et Gasquet et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Napoléon et Alexandre, bien remblayés et entourés de barrières, et ayant deux jolis cottages en bois faisant face à la rue du Canal. Les trottoirs sont [illegible] et le reste du terrain est disposé en parterre.

Le voisinage de la propriété des deux côtés de la rue du Canal est bien bâti et occupé par des familles respectables. La maison est à proximité de la magnifique résidence de M. M. Escobal.

5° Ce magnifique site pour résidence et lots de choix pour bâtir, rue du Canal comprenant l'îlet entier moins deux lots, borné par les rues Canal, Douane, St James et St John, mesurant [illegible] pieds [illegible] pouces et 5 lignes de face [illegible] rue du Canal, 324 pieds [illegible] rue St-John et 313 [illegible] rue St James.

Cette propriété est entourée d'une barrière bien remblayée et partiellement améliorée, avec une jolie résidence-cottage en bois récemment construite. Elle se trouve à trois îlets de la résidence-palais de M. W. A. Bell.

6° Vingt deux lots de terre comprenant l'îlet entier borné par les rues Banks, Baudin, Clark et Génois, mesurant 277 pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes à chacune des rues Banks et Baudin et 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Clark et Génois.

7° Vingt lots de terre, comprenant l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Napoléon et Solomon, mesurant 319 pieds [illegible] pouces à chacune des rues Banks et Palmyre et 230 pieds [illegible] pouces et 5 lignes à chacune des rues Solomon et Napoléon.

8° Vingt-six lots pour bâtir formant l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Génois et Télémaque, mesurant 319 pieds [illegible] pouces à chacune des rues Banks et Palmyre et 230 pieds [illegible] à chacune des rues Télémaque et Génois, à un îlet de la résidence-palais de W. A. Bell.

Les personnes dont les moyens sont modestes et qui cherchent des sites pour y bâtir, avec vaste étendue pour jardin ou verger, doivent mettre à profit cette occasion qui s'offre. La spéculation ne trouvera pas de placement d'argent promettant plus que cette propriété située sur la ligne du chemin de fer [illegible] qu'ils y a de s'y transporter soit par le chemin ou par les chars à vapeur et à cheval du fleuve au lac, est un avantage qui ne peut être méconnu. [illegible]

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à crédit de un et deux ans, pour des billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant, sera exigé au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31,7,14,21,28 av.5 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir, dans la partie inférieure du 6e district.

Un quart d'îlet entier, à l'angle Sud-Ouest des Avenues St Charles et Louisiane.

Succession de feu Charles H. Churchill.

No 8082.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, dans la Bourse d'Encan St. Charles, rotonde de l'Hôtel St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—

L'emplacement de choix pour résidence, près des demeures de MM. Johnson, Bowling, Harris et Campbell; ayant une admirable vue sur les Avenues St. Charles et Louisiane, comprenant ce qui suit:

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Plaisance, faisant autrefois partie de la paroisse Jefferson, formant maintenant le Sixième District de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 23, borné par les Avenues St. Charles et Louisiane, et les rues Carondelet et Delachaise, mesurant 60 pieds de face à l'Avenue Louisiane, sur 135 pieds 10 pouces de profondeur et face à l'Avenue St. Charles, et formant l'angle des Avenues St. Charles et Louisiane. Aussi les

Quatre lots de terre contigus au terrain ci-dessus, et désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par Benj. Buisson, voyer de la dite paroisse de Jefferson, en date du 3 mars 1849 et déposé en l'étude de Sigiave, alors notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiane sur 135 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles; [illegible]

Ces terres constituent plus du quart de l'îlet, ont une belle vue sur chacune des magnifiques Avenues [illegible] un admirable emplacement pour des résidences de premier ordre.

Conditions—Un quart ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets des acquéreurs répartis égaux, pour chaque somme, lesquels seront garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de [illegible] pour le recouvrement des billets. Il sera exigé un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 mars—31—avril 7,14,21,28 et 5 mai

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de James B. Hughes.

No 7863—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau 36 rue Royale—En vertu d'un arrêt de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 24 mars 1883, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse Barrett, Cinquième District, SAMEDI, 28 avril 1883, à midi et demi, pour le compte de la dite succession:

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le carré d'îlet No 24, Cinquième District de cette ville, borné par les rues Lavergne, Verret, Peter et Delaronde; le dit terrain est désigné par le No 6, et mesure [illegible] pieds de face rue Lavergne, sur une profondeur de [illegible] [illegible]

Les améliorations consistent en un cottage double désigné par le numéro municipal 34 rue Lavergne.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à douze mois de crédit (ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur). Les taxes dues et exigibles cette année courante seront acquittées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 mars—7,14,21,28 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente très importante de la saison, de propriétés

Propres à des exploitations commerciales, Propriétés de choix et situées centralement.

Magasins en briques à quatre étages, situés

RUE DU CANAL,

entre Carondelet et Baronne;

RUE ST-CHARLES,

entre Gravier et Union;

RUE PERDIDO,

entre Carondelet et St-Charles; et le coin nord-ouest des

Rues ST-CHARLES et UNION.

Toutes ces propriétés sont des emplacements de commerce et des carrés d'îlet dans les

Troisième et Sixième Districts

A crédit, à des conditions faciles et à longues échéances.

Succession de Wm. H. Goodrich.

No 2390—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, C. E. Girardey, crieur, Bureau: 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un arrêt de l'honorable Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, à la date du 10 février 1883, et un autre arrêt daté du 5 février 1883, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, d'une très grande valeur commerciale, savoir:

1° Le magasin en briques à quatre étages, No 154 de la rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, et dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 21 pieds 4 pouces de façade rue du Canal, sur environ 140 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant en arrière à une allée s'ouvrant rue Baronne, allée sur laquelle la propriété mesure 21 pieds 4 pouces au pied américain. La propriété a sur l'allée un droit de servitude en commun avec les autres bâtisses attenantes.

La propriété est contiguë à la maison de banque de l'ancienne "New Orleans Savings' Institution" et est presque vis-à-vis du grand magasin de tissus de D. H. Holmes. C'est une des propriétés les plus attrayantes et les plus centralement situées pour les affaires qui sélectent le grand boulevard. Elle est vendue sujette à un bail à M. Wm. Gregg, expirant le 30 septembre, 1883, aux taux de $2100 par an. Antérieurement cité rendait un revenu annuel de $4800.

2° Le magasin en briques, à quatre étages, No 53 rue St Charles, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Gravier et Union. Le terrain est désigné par le No 3 sur un plan de Hedin & Schlaccanne, architectes, en date du 3 avril 1854, et déposé en le bureau de Thos. Layton, notaire en cette ville, selon le plan No ...., dans le livre des plans No 1, et d'après lequel le dit terrain mesure 21 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles sur 83 pieds 5 pouces de profondeur de chacun des côtés qui le séparent des terrains Nos 2 et 4, et il mesure 21 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur sur la limite inférieure.

Les améliorations sont un grand magasin à quatre étages, en briques, solidement construit, ayant une belle devanture, avec escalier conduisant aux étages supérieurs et arrangé de façon à permettre à plusieurs personnes d'occuper la bâtisse.

La propriété est bien connue comme l'ancien et populaire établissement d'armes et dépôt de sport de M. Richard Rhodes, à qui elle est louée jusqu'au 1er septembre 1883, au taux de $1500 par an; elle sera vendue sujette à ce bail.

3° Cet emplacement de commerce bien situé et recherché formant le coin nord ouest des rues St Charles et Union, le magasin à quatre étages en briques, No 61, rue St Charles, dans les mêmes districts et carré que la propriété décrite en second lieu.

La propriété est désignée par le No 6 sur un plan des architectes susnommés, portant les mêmes dates et relations que le terrain No 3, et d'après quel plan ledit terrain mesure 23 pieds 4 lignes de façade rue St Charles, sur 88 pieds 5 pouces de profondeur et de façade rue de l'Union; 23 pieds 4 lignes de largeur à l'arrière, et environ 88 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 5; ensemble avec les droits et privilèges qui tous y appartiennent.

Les améliorations sont aussi un magasin en briques à quatre étages, solidement construit et qui a une excellente apparence. Il est connu comme l'emplacement de commerce populaire et le dépôt de machines de M. L. W. Miller, et a été loué jusqu'au 1er octobre 1883, au taux de $1800 par an.

4° Le magasin spacieux et solidement construit, en briques, à trois étages, No 9 rue Perdido, dans le Premier District, de cette ville, et dans le carré d'îlet borné par les rues Perdido, Union, St-Charles et Carondelet. Cette propriété est contiguë à la salle maçonnique, et mesure 35 pieds 3 pouces de façade rue Perdido, sur une profondeur entre lignes parallèles, d'environ 94 pieds; cette partie de terrain est une partie du terrain No 12, et tout le terrain No 13 sur le premier plan de H. Grant, déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

Ces propriétés précédemment décrites sont très centralement situées et sont très attrayantes. Elles offrent des avantages aux capitalistes, pour leur occupation, une occasion de placement d'argent comme il en trouve rarement.

5° Le carré d'îlet situé dans l'ancienne ville de Jefferson, faubourg Avart, désigné par le No 53, maintenant le Sixième District de cette ville. Le carré est formé et borné par les rues Prytanée, Pitt, Soniat et Dufossat, et mesure 250 pieds de façade sur chacune des dites rues Pitt et Prytanée; et 201 pieds 10 pouces de façade sur chacune des dites rues Soniat et Dufossat, et est divisé en 16 terrains de 1 à 16 inclusivement, d'après un plan de G. Bellevue, en date du 9 juin 1859, déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire de cette ville.

L'extension de la ligne de chemin de fer à cheval de la "compagnie City Railroad" rendra ce terrain accessible, par l'avenue, ... le chemin de fer de la rue Prytanée, char à cheval, de la rue du Canal.

6° Un autre carré d'îlet aussi dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Clouet, Louisa, Force et Vertu, mesurant, plus ou moins, 341 pieds 2 pouces 5 lignes de façade sur chacune des rues Louisa et Clouet; et 259 pieds 5 pouces 2 lignes sur chacune des rues Vertu et Force.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit à un, deux et trois ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée aux porteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Octave Moral, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 avril—7 14 21 28 mai 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix.

Propriété sur l'Avenue St-Charles, entre Delachaise et l'Avenue de la Louisiane.

Succession de feue Mme Hannah Jane Conrad.

No 6414—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Deux habitations sucrières situées dans la paroisse Iberville, Louisiane.

Dans la succession de la susdite Mme Hannah Jane Conrad et de Francis B. Conrad vs. Mme Marian E. Collins et als.

No 8077—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 mars 1883, et rendu dans la succession de feue Mme Hannah Jane Conrad et als., conformément à un jugement rendu par l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 21 mars et signé le 23 mars 1883, dans l'affaire de Francis B. Conrad vs. Mme Marian N. Collins et als., la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La jolie résidence en bois, à deux étages, située dans le Sixième District de cette ville et dans l'îlet borné par les avenues St Charles et Louisiane, les rues Delachaise et Carondelet. La propriété comprend un lot de terre désigné par le No 12 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, en date du 31 juillet 1861; conformément audit plan ledit lot mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, et une autre portion de terre touchant le lot ci-dessus décrit, étant une partie du lot No 13, conformément audit plan et mesure 15 pieds 6 pouces de face à l'avenue St Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse en bois à deux étages, élégante et de construction moderne, retirée de la rue, qui offre un espace pour un parterre en face et un jardin de côté, ayant galerie double de façade, corridor et deux salons, cuisine, cabinet, lieux d'aisances en porcelaine au rez-de-chaussée, corridors et six appartements à coucher, chambre à bain au premier étage, gaz et eau de ville.

Le terrain est couvert d'un luxuriant ombrage, a une jolie pelouse et est planté d'arbres fruitiers; son voisinage est très pittoresque et bien ombragé; les résidences des honorables J. D. Houston, W. S. Campbell, A. J. R. Landauer, J. L. Harris, Bowling et John Henderson Jr. s'y trouvent à proximité.

2° L'Habitation Graviard.—Un morceau de terre très productif, situé sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans la paroisse Iberville, à environ [illegible] arpents de face au fleuve Mississippi, avec toute la profondeur qui y appartient, et est borné au-dessus par la terre maintenant ou anciennement appartenant à Auguste Christine, et au-dessous par la terre de Mme Anne A. Towles.

Le morceau de terre est établi et cultivé comme une habitation sucrière et est supposé avoir à peu près 530 arpents de superficie, plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, une sucrerie en briques et en bois avec une machine à vapeur et moulin à sucre, chaudières, hangar, etc.

Avec l'habitation, il sera vendu toutes les espèces de choses qui s'y trouvent. Il y a une terre épuisée couverte de cyprès. La terre n'a jamais été inondée et est considérée comme une des plus sûrement située sur le fleuve et dans la région sucrière. Il y a 550 hectares de cannes en terre. Elle est contiguë à l'habitation de feu Joseph Angier.

3° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, à une courte distance de la propriété précédemment décrite, à environ 6 arpents au-dessus, mesurant 3 arpents de façade sur le fleuve Mississippi avec la profondeur qui y appartient, et qui donne en arrière à environ 40 à 75 arpents, plus ou moins, et est borné par des terres supérieures possédées par Mme Anne A. Towles et des terres inférieures possédées par A. Wilbert.

De plus amples renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1/3 comptant; le reste à un et deux ans de crédit en paiements annuels égaux pour des billets garantis spécialement par hypothèque et le lien du vendeur, et divisés [illegible] différents héritiers, et portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets. [illegible] Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication comptant au moment de la vente sera exigé des acquéreurs.

Les actes de vente pardevant Saul Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

[illegible]—21—avril [illegible]—mai 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété améliorée de grande valeur dans le Deuxième District.

A l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, une maison en briques à un étage avec mansarde et deux corps de logis.

Succession de Bernard Lasabère.

No 8094—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 avril 1883, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits voies, et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Dumaine, Ste Anne et Robertson et formant l'encoignure des rues Claiborne et Dumaine, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Dumaine, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 64 pieds et face à la rue Claiborne.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, avec mansarde et à un étage, avec deux chambres et un cabinet ayant deux corps de logis, et une cuisine en briques à deux étages, ayant deux chambres de chaque côté, cave, water-works, lieux d'aisance, etc. Acquis par le défunt de Jules Lasabère et als, par acte pardevant W. H. Pascoe, en date du 5 novembre 1861 et par acte pardevant O. De Armas, notaire, en date du —Janvier 1870.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avril—14, 21, 28,—mai 5, 12, 19.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Deuxième et Troisième Districts,

Situées au coin des rues St Pierre et Broad; rue Broad, entre St Philippe et Dumaine; rue St Ferdinand, entre St Jean-Baptiste et St Ovide; au coin des rues Mazant et Libéral.

Maison de résidence meublée et de vastes terres dans la jolie localité de Mandeville.

A l'enchère publique, à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mme Caroline A. Lefèvre, administratrice, B. Bernard, G. Hagstette, tuteurs, et autres.

No 8224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Vente pour effectuer un partage entre héritiers.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. W. T. Houston, Juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 9 et signé le 12 avril 1883. il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Orléans et St-Pierre, désigné par le No. 1 sur un plan de M. Pilié en 1845; ledit terrain mesure, au pied américain, 42 pieds 4 pouces de façade rue Bourbon sur une profondeur et façade rue St-Pierre de 56 pieds 10 pouces, borné à l'arrière par la propriété de J. Perillat ou assignés, et du côté de la rue Orléans par le terrain No. 2 sur le même plan; ainsi qu'un droit en commun avec Louis Léopold Bernard de la terre mesurant 8 pouces de largeur, lequel sur plan précédemment décrite de celle qui fait face à la rue Bourbon et qui appartient au dit Bernard.

2° Deux terrains avec tout ce qui leur appartient, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, carré d'îlet borné par les rues St-Ferdinand, St-Jean-Baptiste, St-Ovide et Presse. Les dits terrains sont contigus l'un à l'autre, et mesurent, chacun, 31 pieds 6 pouces de façade rue St-Ferdinand sur 110 pieds, entre lignes parallèles.

3° Un terrain avec tout ce qui lui appartient, situé dans le faubourg Tréme, Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dorgenois et Broad, et mesurant 29 pieds 8 pouces de façade rue Broad sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un terrain avec tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Mazant, Barthélemy, Genuvie et Libéral; le dit terrain forme le coin des rues Mazant et Libéral, et mesure, au pied américain, 170 pieds, 7 pouces 2 lignes (plus ou moins) de façade rue Mazant, 45 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur et de façade rue Libéral, la même mesure en profondeur de l'autre côté, et 120 pieds, 7 pouces et 2 lignes (plus ou moins) sur la limite intérieure.

5° Un terrain situé à Mandeville, paroisse St-Tammany, faisant partie d'un terrain désigné par le No 30 du carré borné par les rues des Gérard, Claiborne et Lafitte, lequel a 50 pieds de façade rue Gérard, sur 100 pieds de profondeur au devant de façade rue Claiborne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que le mobilier et les objets qui y sont, selon un inventaire annexé.

6° Un autre terrain dans les mêmes village, paroisse et carré, désigné par le No 18 et mesurant, au pied américain, 50 pieds de façade rue Gérard sur 250 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs, divisés de façon à permettre le partage entre les parties intéressées, et portant un intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au jour du paiement, et garantis par une hypothèque sur la propriété vendue, avec le privilège du vendeur, et compris 5 p. c. d'honoraires d'avocat et le transfert de l'assurance contre le feu. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication toutes les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1883.

L'acte de vente pardevant A. J. Louis, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 p. c. sera requis pour rendre certaine la vente.

14 avril—14,21,28—5,12,19 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Résidence dans le Troisième District.

La maison Districh, au coin des rues Claiborne et New St-Bernard.

Lots de valeur dans le Second District.

Succession de M. Districh.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C. No 1039.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 avril 1883, procèdera à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, New St-Bernard et Nouvelle-Orléans, formant le coin des rues Claiborne et New St-Bernard, ainsi que celui des rues Derbigny et New St-Bernard, et mesurant, au pied américain, d'après un plan dressé par Edgar Pilié, le 12 avril 1883, 167 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 114 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Derbigny, 320 pieds 2 pouces de face à la rue New St Bernard et 324 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée qui le divise de la propriété qui appartient ou qui appartenait maintenant à Mme Logan.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à un étage, recouverte en ardoises, retirée de la rue et élevée de terre, contenant un grand corridor, salons doubles et salle à manger d'un côté; trois chambres à coucher de l'autre côté, ayant toutes des devants de cheminée en marbre. Aussi, une cuisine en bois à un étage recouverte en ardoises, avec 3 chambres. Il y a aussi sur le terrain une bâtisse en bois à un étage avec 2 chambres et 2 cabinets, et une écurie en bois à deux étages ayant stalles, remise, chambre pour harnais et pour le nourriture, chambre à laver, cabinets, caves, etc.; la cour de devant est disposée en parterre et le terrain du fond contient des arbres fruitiers, tels que figuiers, pêchers, pruniers, néfliers, abricotiers, poiriers, orangers, &c.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Bernard, Avenue, Urquhart et Villeré désigné sur le No 3 et mesurant, au pied américain, 34 pieds de face à l'Avenue St-Bernard sur une profondeur de 91 pieds 6 pouces sur la ligne du côté du lot No 4; plus près de la rue Urquhart, et 102 pieds sur l'autre ligne de côté et une largeur sur la ligne du fond de 25 pieds. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec 4 chambres, une cuisine en bois à un étage, 3 chambres, cabinets, cave, water-works, citerne, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 60 Avenue St-Bernard.

3° Un certain morceau de terre dans le Second District de cette ville faisant face au Bayou St-Jean, dans l'îlet compris entre les rues Port, Washington, St Jean et Première et mesurant 107 pieds de face au Bayou St Jean ou à la rue Port sur une profondeur de 351 pieds d'un côté et de 324 pieds de l'autre côté, et une profondeur ou façade à la rue Première de 130 pieds.

4° Un autre terrain attenant à celui décrit en dernier lieu et mesurant 60 pieds de face au dit Bayou St Jean ou rue du Port sur une profondeur et façade à la rue Washington de 130 pieds.

Conditions comptant.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication les taxes dues en 1883. Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis au moment de l'adjudication. Voir les plans à la Bourse.

14 avril—14,21,28—mai 5,12,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District,

Rue Erato, entre Clara et Magnolia,

Succession de Vve J. Cunningham.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 8118.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 11 avril 1883, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et désignés par les Nos 6 et 7, dans le carré d'îlet borné par les rues Erato, Clara, Thalie et Magnolia, et mesurant, chacun, 25 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Erato, sur une profondeur de 93 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera aussi, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé pour rendre certaine la vente.

14 avril—14 21 28 et mai 5 12 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LA COLLECTION

LA PLUS GRANDE,

LA PLUS JOLIE,

LA MIEUX CHOISIE,

LA PLUS ORIGINALE,

LA PLUS ÉLÉGANTE,

L'UNIQUE

—Et—

LA PLUS COMPLÈTE

D'Articles parisiens artistiques, de Fantaisie et des derniers genres qui ne soit jamais offerte en cette ville, reçue par le vapeur MARSEILLE, et en vente à l'enchère publique pour le compte de consignants,

SANS LIMITE AUCUNE

Comprenant en partie—

Une garniture—Palmier vieil or—3 pièces très riches.

Une garniture — Inspiration Espagnole—3 pièces.

Trois Vases—Bronze double—Faïence.

1 paire Cachepots orientaux.

Deux Bahuts en marqueterie, riches, dorés et passés au feu.

Trois Services à dessert—Crystal Baccarat et bronze double.

Une paire de vases—Héron et Grue.

Une Jardinière—4 femmes.

Deux Lions casques ivoire.

Quatre Colonnes de marbre,

BRONZES.

Serpents, Grenouilles, Chats, Oiseaux, Statuettes en Terra Cotta, Pendules en Marbre, Vases de Porcelaine, Candelabres, Groupes, Garnitures, Marie Antoinette, Esclaves Romains, Jardinières Chimères, Tours Japonais Héraldiques, Paons, Garnitures Saisons, Barbotine Louis XIV, Printemps, Chasse, Alhambra, Statuettes de Hamlet et d'Ophélie, Rome et Athènes, Aerostat et Camées, Terre et Eau, Groupes, Psyché, Philosophie, Carf au Bois, Odalisques, Statuettes—Mignons, Coureurs, Papillons, Jour et Nuit, Nubiens, Egyptiens, Ornements de Cheminées de toutes les descriptions, très riches, etc.

—Aussi—

Deux VAISSELLIERS de chêne antique, richement ciselés à la main.

Un CABINET DE FUMEUR en belle porcelaine, et d'autres articles trop nombreux à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, encanteurs—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 16 et MARDI, 17 du courant, à 10 heures A. M. il sera vendu, au No 46 rue Royale, près Bienville, en partie les articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—comptant.

P. S.—Nous invitons respectueusement le public à venir examiner les articles avant la vente.

14 avril—

Attention tous!

Les deux grandes bâtisses à deux étages, en briques, avec les vastes morceaux de terre, dans le Deuxième District, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital, connu comme L'INSTITUT ST. LOUIS, fondé par Mme DERON, maintenant sous la direction des dames DURRIVE et BONNABEL,

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune:

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues DAUPHINE, URSULINES, HOPITAL et BOURBON, mesurant 64 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue DAUPHINE sur 100 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue des Ursulines, puis 17 pieds sur une ligne parallèle à la rue DAUPHINE et courant vers la rue de l'Hôpital, puis 20 pieds sur une seconde ligne de profondeur, puis 12 pieds sur la ligne du fond parallèle à la rue Dauphine, puis 40 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle à la rue Hôpital et s'étendant vers la rue Dauphine, puis 35 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue Dauphine, puis 29 pieds 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue de l'Hôpital, puis 6 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et courant vers la rue des Ursulines, puis 119 pieds 9 pouces 3 lignes à la rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, retirée de la rue, ayant 3 grandes chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres au premier étage, une autre grande bâtisse en briques à deux étages à l'arrière de la bâtisse ci-dessus décrite, avec une grande salle au rez-de-chaussée et salle à manger, et grands dortoirs au premier étage, cuisine en briques à l'arrière, hydrant, citerne lieux d'aisances, etc. Cette propriété est connue sous le nom de L'INSTITUT ST LOUIS, maintenant dirigé par les dames Durrive et Bonnabel.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues DAUPHINE, BOURBON, HOPITAL et URSULINES, mesurant 31 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue DAUPHINE sur 119 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot désigné par la lettre A, puis 28 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, puis 87 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne vers la rue de l'Hôpital, puis 6 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et courant vers la rue des Ursulines, puis 31 pieds 11 pouces et 5 lignes à la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages en bois, à l'arrière, ayant 3 chambres, couverte en ardoises, arbres, arbustes, &c.

Les propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après les plans d'Arthur de Armas, voyer, et ingénieur civil.

L'attention de tous est particulièrement appelée sur cette vente, vu que l'emplacement convient à toutes les usages imaginables, sur une belle rue, en réalité la plus belle rue de la ville, pavée en pierres carrées, banquettes en pierres plates, à proximité de quatre lignes de chars de ville, près des églises, des écoles et des lieux d'amusements.

Les loyers du jusqu'au 30 avril inclusivement seront au profit du vendeur.

La propriété peut être visitée de 3 à 6 heures, tous les jours, avec carte des encanteurs.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 o/o d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 o/o pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets en en partie; les acquéreurs seront tenus d'assurer les bâtisses pour un montant satisfaisant au vendeur et de transférer la police aux porteurs des billets, de rembourser les primes d'assurances non expirées et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront et paieront en sus du prix de leur adjudication toutes les taxes de l'année 1883, et seront requis de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 mars—31 7 8 av date

Magnifique Résidence de famille, No 195 rue Dumaine, entre St Claude et Tréme, avec allée faisant face à la rue Tréme.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 21 avril 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles.

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Claude, Tréme et St Philippe, mesurant 18 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 96 pieds 6 pouces et 5 lignes, ensemble avec une allée faisant face à la rue Tréme ayant 9 pieds de face sur la dite rue sur 28 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur. Les améliorations comprennent une belle résidence pour famille, en bois et à deux étages, No 195 rue Dumaine et louée à raison de $22.50 par mois.

Termes et conditions—1/2 comptant, le reste à 6 mois de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 o/o d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devront payer les taxes de 1883 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire aux frais des acquéreurs.

23 avril—13,20,30,21

Terrains de choix propres à bâtir.

Rue Esplanade, près de la rue Broad.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 21 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune.

Un morceau de terre de forme triangulaire, dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Septième, Washington et Broad, mesurant 351 pieds 9 pouces 6 lignes rue Esplanade, 365 pieds 10 pouces 1 ligne de façade rue Washington, 120 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare d'une autre propriété faisant face à la rue Broad, et 6 pieds de façade rue Septième.

Ce morceau de terre est dans le voisinage immédiat des propriétés des Messieurs Pilsbury, Gaillard, Bignon, Forestier, Bregier et autres; cette terre est la plus haute en cette section, et n'a pas de supérieure pour bâtir. Elle sera vendue en terrains à la convenance des acquéreurs.

Pour la subdivision, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, le reste à crédit à un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets en partie ou en totalité, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de 1883 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 av—7 14 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de Grande Valeur, —SITUÉES DANS LE— Premier et Deuxième District.

RUE POYDRAS (côté Sud).

No 232 Rue Poydras, encoignure de la rue Dryades. Bâtisses en briques à trois étages.

RUE ST-PIERRE.

No 64 rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale. Résidence en briques à deux étages, pour famille.

RUE TOULOUSE.

No 45 rue Toulouse, entre Royale et Chartres. Belle résidence en briques à deux étages.

No 39 rue Toulouse, entre Chartres et Royale. Grand magasin en briques, à trois étages.

No 102 rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. Résidence de famille, de choix.

Rue Toulouse entre Dauphine et Bourbon. Lot de terre vacant, attenant à la propriété ci-dessus.

RUE ROYALE.

Nos 143 et 145 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse. Deux résidences en briques, à trois étages.

Succession de veuve Raymond Locoul

Laura Locoul vs Vve R. E. Locoul, tuteurs naturels et als.

No 6065.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1883 et signé le 2 avril 1883, dans la susdite affaire, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Poydras, côté sud, Dryades, Lafayette et Baronne, formant le coin des rues Poydras, côté sud, et Dryades, et mesurant, au pied américain, 27 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Poydras, côté sud, sur une profondeur et façade rue Dryades de 113 pieds et 8 pouces.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, occupée comme buvette au rez-de-chaussée. Il y a 6 chambres aux étages supérieurs, aussi une cuisine en briques à trois étages, couverte en ardoises, ayant en tout 12 chambres et des galeries latérales, cabinets d'aisance, citerne, etc. La cour est pavée en briques: il y a le gaz partout.

Etant la propriété acquise par la Vve R. Locoul, de la succession de E F. Racker, en vertu d'un jugement rendu le 5 avril 1856, par l'Hon. Cour Civile du District, du 4me District judiciaire pour la Paroisse St Jacques, enregistré au bureau des transferts le 16 avril 1856, livre 70, page 52.

Cette propriété porte le numéro municipal 232 de la rue Poydras, et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, à raison de $75 par mois, payable mensuellement.

DEUXIEME DISTRICT.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet compris entre les rues St. Pierre, Toulouse, Bourbon et Royale, mesurant, au pied américain, 33 pieds 11 pouces de façade rue St. Pierre, sur une profondeur de 64 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques, couverte en ardoises, et une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises et attenante. Il y a une grande allée pavée de dalles. La maison principale a salon, salle à manger, cuisine et cave, avec 4 chambres, galerie entourée en fer donnant sur la cour, galerie de côté, vestibule, cour, gaz partout, cabinets d'aisance, citerne, cour en grande partie pavée de dalles et le reste en briques.

Cette propriété porte le No 64 de la rue St-Pierre, et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883 à raison de $25 par mois payable mensuellement.

Ayant été acquise par la Vve R. Locoul par acte dans le règlement de la succession de Raymond Locoul, pardevant Théodore Guyol, notaire, le 17 avril 1851, enregistré au livre 52, page 551.

3° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Chartres et Royale, désigné par la lettre A et mesurant, au pied américain, 30 pieds 8 pouces 2 lignes de façade rue Toulouse sur une profondeur de 192 pieds 5 pouces et 5 lignes du côté le plus rapproché de la rue de Chartres, et de 129 pieds 7 pouces 3 lignes de l'autre côté, le terrain s'élargit de 2 pieds 10 pouces et 6 lignes et s'étend ensuite à 62 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière. Le terrain a sur la limite de derrière une largeur de 32 pieds 7 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une maison de résidence comfortable, en briques, à deux étages, avec balcon sur la rue. Au rez-de-chaussée il y a un salon à arche, avec cheminée à manteaux en marbre salle à manger, vaste corridor et escalier; cinq chambres à coucher avec manteaux de cheminée en marbre à l'étage supérieur; aussi, une cuisine à deux étages, avec chambres, galerie [illegible], il y a une chambre à charbon et à bois, chambre à repasser et quatre chambres à coucher, avec galerie de côté cabinets d'aisance et citerne. Il y a une extrémité à l'autre, gaz partout. L'arrière un magasin dans toute la largeur de la propriété sur lequel s'élève un hangar à un étage, couvert en ardoises.

Cette propriété porte le No municipal 45 de la rue Toulouse et a été acquise par la Vve Raymond Locoul, selon l'acte de règlement de la succession de Raymond Locoul, pardevant Théo. Guyol, notaire, le 17 avril 1851, enregistré au bureau des transferts, livre 52, page 551.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, à raison de $40 par mois, payable mensuellement.

4° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Royale et St Pierre, désigné par la lettre "B" et mesurant au pied américain 35 pieds 9 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un entrepôt à trois étages en briques couvert en ardoises, avec une bâtisse à l'arrière en briques, à deux étages, couverte en ardoises, cabinets d'aisance, citerne, cour pavée, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal No 39 de la rue Toulouse; elle a été acquise par la Vve R. Locoul de la succession de E. F. Racker, par un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon. Cour Civile du Quatrième District de la paroisse de St Jacques, enregistré au bureau des transferts, le 16 avril 1856, livre 70, page 52. Louée à raison de $30 par mois, payable mensuellement.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, St-Pierre, Bourbon et Toulouse, désigné par la lettre A, et mesurant, au pied américain, 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises, avec balcon aux deuxième et troisième étages. Il y a maison de résidence et magasin. Aux étages supérieurs il y a salon, salle à manger, 5 chambres et cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises. La bâtisse s'étend sur le côté et à l'arrière du terrain, et a dix chambres et une galerie latérale; gaz partout, cour pavée de dalles une extrémité à l'autre, hydrant, etc.

La partie inférieure de la bâtisse est actuellement occupée par un marchand de lampes à huile de charbon. La propriété porte le numéro municipal 143 de la rue Royale. Elle a été acquise par la Vve R. Locoul de la succession de E. F. Racker d'après un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon. Cour Civile du 4ème District, paroisse St-Jacques, enregistré le 16 avril 1856, livre 70, page 52. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, louée à raison de $510 par an, au taux de $45 par mois pour les premiers six mois, et à raison de $40 pour les autres six mois.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre "B", carré d'îlet borné par les rues Royale, Toulouse, St-Pierre et Bourbon, mesurant, au pied américain, 32 pieds 9 pouces 4 lignes de façade rue Royale, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages couverte en ardoises avec balcon au deuxième et troisième étages, comprenant des facilités pour magasin et résidence et contenant à l'étage supérieur salon, salle à manger, 5 chambres à coucher, grand vestibule, aussi, une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant deux chambres, cour pavée; il y a environ dix chambres et galerie de côté, gaz partout et la cour pavée dont un magasin de modes et d'articles de fantaisie.

Cette propriété porte le numéro municipal 145 rue Royale, et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, à raison de $510 par an, payable mensuellement à raison de $45 par mois pour les premiers six mois, et à raison de $40 par mois pour les derniers six mois.

Etant la même propriété acquise par Veuve Locoul de la même manière qu'il est dit dans le paragraphe précédent.

7° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourbon, désigné par la lettre A et mesurant 26 pieds 1 pouce et 0 ligne de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 146 pieds 8 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle résidence richement finie, désignée par le No 102 rue Toulouse, et contenant un grand corridor et large vestibule, salon et salle à manger au premier étage, et grand vestibule, palier, salle et quatre chambres à coucher aux étages supérieurs avec balcons en fer. Les foyers ont des devants de cheminée en marbre. Aussi des cuisines en briques à deux et à trois étages recouvertes en ardoises, avec office, cave, magasin à provision, chambre à laver, 4 chambres, une chambre à charbon et de bois, lieux d'aisances, quinze chambres sur l'étage supérieur, gaz partout, caves, hydrant, cour pavée devant et derrière.

Acquise par Vve R. Locoul, comme suit: la moitié indivise conformément à un acte de règlement de la succession de R. Locoul, exécuté pardevant Théo. Guyol, le 17 avril 1851, enregistré le 22 avril 1851, livre 59, folio 551. L'autre moitié indivise de la succession de E. F. Racker, conformément à un jugement rendu le 5 avril 1856, par l'Hon. 4ème Cour Judiciaire de District pour la Paroisse St-Jacques.

8° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, Dauphine et St-Louis, et mesurant, au pied américain, 26 pieds 0 pouces 0 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 146 pieds et 2 lignes entre lignes parallèles. Acquis par Veuve R. Locoul conformément au jugement enregistré pardevant Théo. Guyol, le 17 avril 1851.

Le tout conformément aux plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 31 mars 1883.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste, s'il y a un, deux et trois ans de crédit, divisés en paiements égaux et en billets-coupons, de façon à ce que ce représente les actions de chaque héritier vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et liens et privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront la clause de non-aliénation et vendu sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite ou saisie et vente pour recouvrer le paiement des billets.

Les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion du montant du crédit et transféreront les polices d'assurances aux porteurs des billets et assumeront en sus du montant de leur adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1883 et déposeront un montant de 10 0/0 sur l'adjudication entre les mains de l'encanteur au moment de la vente, et si les acquéreurs négligeaient de se conformer aux termes de l'adjudication et de passer leur acte de vente dans les quinze jours qui suivront ladite adjudication ils seront considérés en défaut par le seul fait de n'avoir pas rempli les conditions de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 av—7,14,21,28,5,12 mai.

VENTE TRES POSITIVE

—— ET ——

SANS RESERVE

—— POUR ——

Clôre des intérêts d'un propriétaire absent.

Propriétés améliorées et Terrains nus dans le Second, le Troisième et le Sixième District.

RUE ROYALE.

Nos. 243 et 245 rue Royale entre Ursulines et St.-Philippe—Une bâtisse en briques à un étage, avec mansarde.

RUE DES REMPARTS,

No. 162 rue des Remparts, entre Toulouse et St.-Pierre—Une résidence ayant une façade en briques à unétage, avec mansarde.

RUE TREME,

entre Quartier et Chemin du Bayou—Petite Maison.

RUE NORTH PETERS,

entre Eganа et Andry—Résidence en bois, retirée de la rue.

125

Terrains de valeur pour construction dans le Troisième District.

Terrains aux faisant face aux rues Levée et Front, entre celles Lyons et Upper Line, Sixième District.

3

Magnifiques terrains sur rue des Champs-Elysées, entre Claiborne et Derbigny.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—

MARDI, 24 AVRIL 1883.

à midi. Il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, au plus fort enchérisseur pour clore les intérêts, en cette ville, d'un propriétaire absent.

PROPRIÉTÉS DU SECOND DISTRICT.

1° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Ursulines et St-Philippe, désigné par le No ..., mesurant 23 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds 11 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une belle résidence en briques avec mansarde, solidement construite, ayant environ six chambres au rez-de-chaussée et deux chambres dans la mansarde dans le corps principal du logis, une cuisine en briques à deux étages, avec deux chambres au dessus et lieux d'aisances, cour en dalles, water-works, lieux d'aisances, cour briquetée, etc. Cette propriété porte les Nos 243 et 245 rue Royale.

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No—, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Basin, Toulouse et St-Pierre, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 72 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie résidence ayant une façade en briques, à un étage, avec mansarde, ayant au rez-de-chaussée un cabinet, salle à manger, une grande chambre et un cabinet dans la mansarde, cuisine à deux étages, recouverte en ardoises, avec deux chambres et un cabinet au premier étage, une chambre et un cabinet au second étage, cour briquetée, hydrant, lieux d'aisances, cave, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 162 rue des Remparts.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos. 5 et 6 dans l'îlet borné par les rues Tremé, St. Claude, Chemin du Bayou et Quartier, mesurant, comme suit; le lot No 5—30 pieds de face à la rue Tremé, 30 pieds 6 lignes sur la ligne du fond 60 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée du Chemin du Bayou et 63 pieds de profondeur sur la ligne—le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Tremé, 30 pieds 6 lignes sur la ligne du fond sur 63 pieds de profondeur du côté du lot No 5 et 65 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne opposée, le tout d'après le plan de Arthur de Armas, député voyer de cette ville.

Les améliorations comprennent une petite maison avec bâtisses.

4° Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette, désignés par les Nos. 3, 4 et 5, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Claiborne et Derbigny et mesurant chacun 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue des Champs-Elysées sur une profondeur de 111 pieds 9 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

5° 17 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 52, borné par les rues Peters, Delaronde, Egaña et Andry, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, et les lots 1 à 6 inclusivement font face aux rues Andry et Peters, les lots 16, 18 à 27 inclusivement, font face aux rues Delaronde, Andry et Egaña. Sur les lots numéros ——— est une confortable maison construite en bois.

6° 26 lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 52, borné par les rues Delaronde, Egaña, Chartres et Andry, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement. Les lots 1 à 12 inclusivement font face aux rues Delaronde, Egaña et Andry; les lots 14 à 25 inclusivement font face aux rues Chartres, Egaña et Andry; le No 13 fait face à la rue Egaña et le lot 26 à la rue Andry.

7° 27 lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 116, borné par les rues Chartres, Royale, Egaña et Andry, désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement et les Nos 16 à 30 inclusivement. Les lots 1 à 12 font face aux rues Chartres, Egaña et Andry, les lots 16 à 27 inclusivement font face aux rues Royale, Egaña et Andry; les lots 28 à 30 inclusivement font face à la rue Andry.

8° 12 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 190, borné par les rues Royale, Dauphine, Egaña et Andry, désignés par les Nos 12 à 27 inclusivement, font face aux rues Royale, Egaña et Andry.

9° 16 lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 228, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Egaña et Andry, désignés par les Nos 3 à 7 inclusivement, 14, 15 et 19 à 27 inclusivement, font face à la rue Dauphine; les lots 14 et 15 à la rue Egaña et les lots 19 à 27 inclusivement font face aux rues Bourgogne et Andry.

10° 27 lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 308, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Egaña et Andry, désignés par les Nos 1 à 9 inclusivement, les lots de 1 à 9 exclusivement font face aux rues Bourgogne et Andry, les lots 13 à 17 inclusivement font face à la rue Egaña, les lots Nos 16 et 17 faisant face aux rues Remparts et Egaña et les lots 19 à 20 inclusivement, faisant face aux rues Remparts et Andry.

11° Quatre lots de terre situés dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas et Upper Line, Front et Lyons, désignés par les lots Nos 2, 3, 4, 5, d'après un plan dressé par H. Moellhausen, architecte, le 6 novembre 1845 et déposé en l'étude de L. Herman, notaire, et mesurant chacun au pied américain, 30 pieds de face sur les rues Tchoupitoulas et Front sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

SIXIÈME DISTRICT.

12° Deux lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Front, Upper Line et Lyons, désignés par les lots Nos 1 et 2, sur un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire, comme le plan No 140 et mesurant chacun 30 pieds de face aux rues Levée et Front sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Termes et Conditions.—Moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0, honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets; les propriétés améliorées devront être assurées pour le montant que désignera le vendeur; l'acquéreur devra rembourser les primes non expirées d'assurance et transférer les polices d'assurance au détenteur des billets et toutes les autres clauses usuelles.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pour les dimensions et pour de plus amples détails voir les plans à la Bourse.

6 avril—6,7,14 à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES FONCIERES.

BONS DES ETATS-UNIS.

Bons et actions du "New Orleans City Rail Road."

Actions de la Compagnie du Canal Carondelet et de la Compagnie d'Assurances de l'Union.

CERTIFICATS DE TERRE.

No 40, rue Dauphine, entre Douane et Bienville, Magnifique maison de résidence en briques, avec mansarde.

No 144 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourbon, Maison en briques à trois étages.

Au coin des rues Dauphine et Conti, Maison en briques à deux étages convenable pour magasin et résidence.

No 168 Chemin du Bayou, entre Remparts et St Claude. Résidence agréable.

4 Bons des Etats-Unis 4 0/0.

5 Bons du New Orleans City Railroad.

14 Actions du New Orleans City Railroad.

20 actions de la N. O. Carondelet Canal and Navigation Co.

10 actions de la Compagnie d'Assurances de l'Union.

CERTIFICATS DE TERRE.

E. L. Soniat du Fossat et als., vs E. J. E. Soniat du Fossat et als.

26ème Cour Judiciaire de District pour la paroisse St-Charles—No 137

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale. —SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, AU DERNIER ET PLUS FORT ENCHERISSEUR, en vertu et conformément à un jugement rendu, le et signé le 12 février 1883, par l'Hon M. Hahn, juge de la 26ème Cour Judiciaire de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, les propriétés ci-dessous décrites, actions, &c., à savoir—

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, le dit lot mesure, au pied français 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur, borné sur la ligne plus près de la rue Bienville par la propriété qui appartient maintenant ou appartenait autrefois à P. Foucher, et sur la ligne plus près de la rue de la Douane par la propriété qui appartient maintenant ou qui appartenait autrefois à Demeuillers.

Les améliorations comprennent la magnifique résidence en briques à deux étages avec mansarde No 40 rue Dauphine, contenant à l'étage inférieur deux grands salons, salle à manger, cuisine, lieux d'aisances, grand corridor et galerie; au second étage 3 chambres à coucher, corridor et escalier dans le corps principal de logis, 2 chambres et galerie dans la cuisine et 4 chambres dans l'attique, escalier et corridor dans la mansarde du corps principal, avec balcon donnant sur la rue, cave, water-works, &c. Etant la même propriété qui fut achetée par P. A. Soniat du Fossat de Francis Ed. ward Duprey conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 15 octobre 1846, livre 21, folio 71.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent droits voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Conti, Dauphine, St-Louis et Bourbon. Le dit lot est désigné par le No 1, sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 2me jour de juillet 1826, et déposé en l'étude de Wm Boswell anciennement notaire en cette ville et forme l'encoignure des rues Conti et Dauphine, et mesure, au pied américain, 32 pieds 5 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et face à la rue Dauphine de 61 pieds 9 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages et la partie supérieure à deux grandes chambres à coucher, une grande salle à manger, avec galerie de façade sur les rues Dauphine et Conti, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond et faisant face à la rue Dauphine, ayant 4 chambres et galerie, lieux d'aisances, hydrant, citerne, etc. Etant la même propriété acquise par Mme Pierre Antoine Soniat du Fossat, sous le nom de Pierre Soniat, par acte d'Henry Duvivier Pope par acte passé pardevant Wm Boswell, notaire, le 25 janvier 1837, enregistré dans le livre 21, folio 374.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, privilèges ou servitudes, qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Dauphine, Bourbon et Conti, le dit lot mesure, au pied américain, 24 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur d'à peu près 76 pieds et étant borné sur un côté par la propriété de l'encoignure, appartenant à P. F. Blanchet, de l'autre côté par la propriété anciennement de John G. Greaves, ensemble avec un passage dans le fond s'étendant à la rue Dauphine qui est de 5 pieds de largeur et appartient exclusivement à la propriété ci-dessus décrite, néanmoins, la partie supérieure de la cuisine de la propriété de l'encoignure reposant sur le mur de la dite allée et doit se prolonger à perpétuité, ce qui est une servitude permanente imposée à la dite allée.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages ayant salon double et corridor au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher, corridor et galerie au second étage, une bâtisse à trois étages, dans le fond, avec salle à manger en bas, cuisine et chambre à charbon sur le rez-de-chaussée, 2 chambres et galerie, lieux d'aisance, citerne, etc. Cette propriété porte le No municipal 144 rue Douane, étant la même propriété qui a été achetée par Pierre Antoine Soniat du Fossat de George Urquhart, Isidore Labatut et Félix Labatut, conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, en date du 8 avril 1859 enregistré dans le livre 77, Folio 635.

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 4 sur un plan de L. Pilié, en date du 20 juillet 1836, et annexé à un acte passé pardevant Wm Y. Lewis, le 28ème jour du même mois et de la même année; ledit lot est situé dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Remparts, Ursulines et St Claude et mesure, au pied américain, 32 pieds de face au dit Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds 1 pouce entre lignes parallèles, et une portion de terre attenant au terrain ci-dessus décrit et ayant 1 pied de face au dit Chemin du Bayou sur 82 pieds 1 pouce de profondeur, lequel morceau de terre constitue une partie du lot désigné par le No 5 sur un plan de Crozat, en date du 15 avril 1836, et annexé à un acte du 28 mai 1836 passé pardevant Théodore Seghers, notaire.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage avec mansarde, ayant salon, deux chambres à coucher et salle à manger à l'étage inférieur; deux chambres à coucher, passage, deux cabinets et galerie dans la mansarde; une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant deux chambres en bas et deux chambres au-dessus, galerie, cour pavée, cave, lieux d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 168 Chemin du Bayou.

La dite propriété a été achetée par P. A. Soniat du Fossat de Henri Lemoitre, conformément à un acte du 12 mai 1867 passé pardevant A. Doriocourt, notaire, enregistré au Bureau des Aliénations. Livre 92, Folio 476.

ACTIONS, BONS, &C., &C.

QUATRE BONS 4 0/0 DES ETATS-UNIS de $500 chacun.

5 Bons du New Orleans City Railroad Company, de $500 chacun.

14 ACTIONS DU NEW ORLEANS CITY RAILROAD, de $100 chacune.

20 ACTIONS DE LA CARONDELET CANAL COMPANY OF NEW ORLEANS, de $100 chacune.

10 actions de la Union Insurance Company, de $100 chacune.

1 certificat de terre No 78,022, Département de l'Intérieur, Guerre 1812, pour la location de 40 acres de terre à n'importe quel bureau des terres des Etats-Unis.

Conditions—Pour les Actions, Bons et Certificats, comptant sur adjudication et avant le transfert. Pour la Propriété Foncière 1/3 ou plus comptant et le reste à 1 ou 1 et 2 ans de crédit au gré des acquéreurs, divisés en paiements égaux et en billets coupons, de manière à représenter la part de chacun des vendeurs et portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'acte de vente devra contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de saisie et de vente pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; les acquéreurs devront assurer les améliorations pour un montant égal à la portion à crédit et transférer la police au détenteur des billets et assumer, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1883, et toutes les taxes subséquentes et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Dans le cas où les acquéreurs ne se conformeraient pas aux termes de l'adjudication et négligeraient de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront la vente, ils seront considérés en défaut par ce simple fait.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 mars—9,10,17,24,31 avril 7 14

MAGNIFIQUE TERRAIN NU

Au coin Esplanade et White.

Troisième District

Succession de G. S. Armant.

No 7,381—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 mars 1883, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, ensemble avec les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, désigné par le lot No 1 de l'îlet No dix-sept, sur un plan déposé au bureau du shérif de la Paroisse d'Orléans, le dit îlot étant borné par les rues Esplanade, Dupré, Lepage et White et mesurant, d'après le dit plan, 38 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur et façade à la rue White, de 134 pieds 3 pouces et 4 lignes et de 123 pieds et 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2 et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mars—9,10,17,24,31—avril 7,14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété Améliorée et de valeur, Dans le Deuxième District.

Rue de la Douane.

Aux Nos 244 et 246 de la rue de la Douane, entre Tremé et Marais—Grande maison de résidence, double, en bois.

Au No 155 de la rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, une bâtisse en briques à un étage, avec mansarde; un restaurant et un poste aux huîtres y sont établis sous le nom de "Bon Ton."

Au coin des rues Douane et Dauphine, une bâtisse en bois à un étage; un magasin de cigares et un salon de coiffures y sont établis.

Rues Conti et Marais.

Trois bâtisses en bois, etc.

Chemin du Bayou.

Aux Nos 191 et 193 Chemin du Bayou, entre St-Claude et Marais, une maison de résidence en bois, double, avec mansardes.

Rue des Ursulines.

Au coin des rues Ursulines et Tremé, une belle maison de résidence pour famille, en bois, double.

Un terrain nu contigu à la dernière propriété citée.

Rue Dumaine.

Au coin des rues Dumaine et St-Claude, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Au No 174 de la rue Dumaine, entre St-Claude et Remparts, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Rue Bourgogne.

Au No 127 de la rue Bourgogne, entre St-Louis et Toulouse, une maison de résidence double, en bois.

Rue St-Louis.

Au No —— de la rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Succession de Joseph Paul Lieutaud, No 6725 du Dossier de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 28 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un décret de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 16 mars 1883, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, formant le coin des rues Dauphine et Douane, dans le carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Douane, Bourbon et Bienville terrain mesurant trente-deux pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur une profondeur et façade rue Douane de cinquante-neuf pieds huit pouces et 2/3 de pouce. Vendu sujet à un bail expirant le 30 novembre 1883 à raison de $40 par mois payable mensuellement.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage couverte en ardoises au coin des rues Douane et Dauphine, ayant quatre chambres; une bâtisse en bois contigu à cette dernière portant le No 143 de la rue de la Douane ayant deux chambres; une bâtisse à deux étages dans la cour, ayant quatre chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété est celle qui a acquise le dit Lieutaud, par acte de la succession de M et Mme Larrieu, selon un acte passé pardevant Selim Magner, notaire, en date du 27 novembre 1856.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues St-Claude Tremé et Quartier, désigné par le No Trois, et mesurant, au pied américain, 32 pieds de façade sur le Chemin du Bayou, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage élevée avec mansarde, corps de logis ayant deux chambres et une galerie dans la mansarde de chaque côté, une cuisine en briques à deux étages, ayant deux chambres de chaque côté, pour le hydrant, lieux d'aisances. La propriété porte les numéros municipaux 191 et 193 du Chemin du Bayou. Cette propriété a été acquise par achat des héritiers de Pierre Lambert selon un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, notaire en cette ville, en date du 26 février 1849.

3° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Bourgogne, Remparts et Conti, terrain mesurant trente-neuf pieds six pouces de façade rue St-Louis, sur soixante-deux pieds six pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage avec mansarde couverte en ardoises, divisée en deux, ayant de chaque côté deux chambres et une galerie, une chambre dans l'attique de chaque côté également, une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant une chambre à l'étage supérieur, une chambre à l'étage inférieur hydrant lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal —— de la rue St-Louis. C'est la propriété acquise, par achat de la succession de Dame Vve DuBac Franc, selon un acte passé pardevant O. De Armas, notaire en cette ville en date du 2 mai 1857, enregistré au bureau des transferts, livre 73, folio 89.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Ursulines, Tremé, Marais et St Philippe, terrain mesurant environ 96 pieds de face sur les Ursulines sur 95 pieds 11 pouces de profondeur rue Tremé.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double, à deux étages, jolie et confortable, couverte en ardoises, ayant, de chaque côté trois chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, balcon rue des Ursulines, une cuisine double en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, hydrant lieux d'aisances, etc. Cette propriété a été acquise, par achat, par ledit P. Lieutaud de Eugène et de Angéla Peléry, selon un acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 10 mai 1859, enregistré au bureau des transferts, livre 79, folio 37.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Conti, Marais, Bienville et Villeré, désigné par le No 7 du carré d'îlet 30, sur un plan dressé par Bougero, voyer, en date du 26 décembre 1840, et déposé sous le No 78 du livre de plans de Félix Grima, notaire en cette ville. La dite propriété forme le coin des rues Conti et Marais, et mesure — mesure américaine — 30 pieds 7 pouces de face rue Conti, sur 90 pieds de profondeur et de face rue Marais; ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds de largeur, située à l'arrière plan du dit terrain, et commune à cette propriété et aux terrains contigus.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, avec un magasin au coin deux chambres et un cabinet y attenant, une bâtisse en bois à deux étages. No 73 rue Marais, ayant deux chambres; une bâtisse en bois à deux étages, No 71 rue Marais, ayant 4 chambres, galerie de côté; une cuisine en bois à deux étages ayant 4 chambres hydrant, lieux d'aisance etc. Cette propriété a été acquise par ledit Paul Lieutaud, par achat d'Edgar Montégut, selon un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, en date du 1er février 1859, enregistré au bureau des transferts, livre 78, folio 429.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, St Louis, Remparts et Toulouse, désigné par le No 8, et mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 80 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à un étage avec mansarde couverte en ardoises avec deux corps de logis ayant chacun deux chambres et une galerie, une cuisine à deux étages couverte en ardoises ayant une chambre à chaque étage et deux corps de logis, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété porte le No municipal 127 de la rue Bourgogne, étant la même propriété acquise de Mme Veuve Lerdo par acte passé par le vant Cuvillier et Peters, notaires, le 21 mars 1859, enregistré dans le livre 76, folio 150.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Ste Anne et Remparts, désigné par le numéro Un, et mesure 29 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur et façade à la rue St Claude de 75 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois pour famille, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant deux corps de logis avec trois chambres sur chaque côté au rez-de-chaussée et une chambre de chaque côté dans la mansarde; une cuisine en bois, à deux étages, couvert en ardoises, avec deux chambres de chaque côté, water works lieux d'aisance, etc., acquis par ledit Lieutaud de la succession de L. A. Pigneguy, conformément à un acte passé le 8 avril 1852 pardevant M. Prieur.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Claude, Ste Anne et Remparts, désigné par le No 2 et mesurant 34 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 75 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, ayant deux corps de logis avec trois chambres de chaque côté, au rez-de-chaussée et une chambre dans la mansarde, une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant de chaque côté deux chambres, water-works, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 174 rue Dumaine, étant la même achetée par le dit Paul Lieutaud de L. A. Pigneguy par acte passé pardevant Denis Prieur, alors notaire, le 8 avril 1853.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Marais et Tremé, désigné par le numéro 8 de l'îlet 27 et mesurant 42 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114 pieds. Les améliorations consistent en une très grande bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, ayant deux chambres, un cabinet et une galerie de chaque côté, une cuisine double en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant quatre chambres de chaque côté, water works, lieux d'aisance, cave, etc. Cette propriété porte les numéros municipaux 244 et 246 de la rue Douane, étant la même propriété acquise par le dit Paul Lieutaud par achat de la succession de Jaynes Nate, par acte passé pardevant Cuvillier et Peters, notaires, le 30 avril 1856, enregistré au bureau de transfert livre 73 folio 660.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

10° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Tremé, Marais et St-Philippe, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles étant une portion d'un grand lot ou parcelle de terre, que par acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire, le 12 septembre 1826 André Dimitry a acquis de Marie Françoise Mayorquis, f. c. l. Les bâtisses sur le terrain ne sont pas vendues avec la propriété; vendue sujette à un bail expirant le 31 août 1885, à raison de $2 par mois, payable mensuellement, acquise par le dit Paul Lieutaud, par achat de la succession de M. Bonteloup, par acte passé pardevant Cuvillier et Peters, le 6 octobre 1859.

11° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Bourgogne Dauphine et Bienville, mesurant environ 38 pieds de face à la rue de la Douane sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après les plans de Edgar Pilié, architecte, en date du 19 mars 1883.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, avec attique, couverte en ardoises, occupée par le restaurant et poste d'huîtres "Bon Ton", ayant au rez-de-chaussée 4 chambres, deux cabinets, une galerie, une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, bâtisse en bois sur le côté ayant une chambre, hydrant, citerne, lieux d'aisance; vendue sujette à un bail expirant le 31 août 1883, à raison de $35 par mois, payable mensuellement ensemble avec 15 actions de $500 chaque de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, etc., etc.

La propriété porte le No. municipal 155 de la rue de la Douane, elle a été acquise, par achat par Paul Lieutaud, de Mme Vve François Bernoudy pardevant A. Ducatel, le 2 mars 1859.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec toutes les autres clauses habituelles d'assurance, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets. Pour ce qui concerne la propriété ci-dessus décrite, l'acquéreur assume toutes les obligations du défunt comme actionnaire du "Planters Consolidated Association of Louisiana", l'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 mars—23 24 31—avr 7 14 21 28

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées.

Succession d'Eliza P. Macias.

No 1509 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division E, daté du 13 mars 1883, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

1° Un lot de terre situé dans le faubourg St Jean, Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cinquième, Sixième, St Jean et Washington, désigné comme le lot numéro 1 de l'îlet numéro 18 sur un plan de C. Giroux déposé dans le livre de plans, plan numéro 78, du bureau de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, le dit lot mesurant 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue St Jean sur 128 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles avec toutes les appartenances et dépendances. Etant la même propriété acquise par ladite défunte Macias de A. P. Bier, par acte devant A. Bernett notaire, daté du 4 mars 1873.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le tout en dilapidation, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Enghien, Craps ou Bourgogne, Dauphine et Poeyfarre, mesurant 30 pieds de face rue Craps, sur 80 de profondeur.

3° Quatorze lots contigus de terre, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clark, Baudin, D'Hémécourt et Génois, désignés par le No 1 jusqu'à 14 inclusivement sur un plan de A. Castaing daté du 22 janvier 1862 ayant les dimensions suivantes, savoir: Les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Baudin sur 100 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur, le No 1 formant le coin des rues Baudin et Clark, les Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Clark sur 138 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les Nos 10, 11, 12, 13 et 14 mesurent chacun 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue D'Hémécourt sur 100 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur, le No 10 formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt étant la même propriété acquise par la dite défunte Mme Macias par achat de Wm Nicholas Schmidt, par acte devant Robert J. Ker, notaire, à la date du 29 septembre 1870.

4° Un îlet de terre, situé dans le même Premier District, dans l'îlet borné par la 12me avenue Hagan et les rues Clark, Commune et D'Hémécourt désigné par le No 117, composé de quatorze lots de terre, numérotés de 1 à 14 inclusivement, ensemble avec toutes les dépendances qui y appartiennent ou en dépendent. Acquis par ladite défunte Mme Macias, par achat d'Octave Anfoux, par acte devant ledit Robert J. Ker, notaire, à la date du 16 mai 1871.

5° Un autre îlet de terre, situé dans le premier District, désigné par le No 114, formé par l'avenue Hagan et les rues de Hemécourt, Banks et Clark, d'après un plan de A. D'Hémécourt, daté du 20 février 1849, subdivisé en 22 lots de terre, numérotés de 1 à 22 inclusivement, étant la même propriété acquise par la dite défunte Mme Macias, par achat d'Octave Anfoux, par acte devant Robert J. Ker, notaire, à la date du 12 juin 1871.

6° Dix-sept lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges ou servitudes en dépendant, situé dans le premier District, composant l'îlet borné par les rues Commune, Génois, D'Hémécourt et Clark, et désignés par les Nos 1 à 17 inclusivement, de l'îlet No 116 suivant un plan fait par C. J. Dunbar, daté du 12 décembre 1848, et suivant une copie faite par J. A. D'Hémécourt, le 6 février 1849, tous deux déposés au bureau de Jules Mossy, notaire en cette ville; les dits lots ayant les dimensions suivantes, savoir: les lots Nos 1, 2, 7 et 8 chacun 34 pieds 8 pouces et 6 chacun 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la même rue, les lots Nos 4 et 5 chacun 34 pieds 7 pouces de face à la même rue, les dits lots 1 à 8 inclusivement mesurant chacun 100 pieds de profondeur; le lot No 5 34 pieds 1 pouce de largeur dans le fond; le lot No 6 même largeur que le No 5, et le lot No 7, 34 pieds pouces de largeur dans le fond; le lot No 1 formant le coin des rues D'Hémécourt et Génois, et le lot No 8 formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt. Les lots Nos 9 à 16 inclusivement formant toute la façade sur la rue Commune, le lot No 9 forme le coin des rues Commune et Clark, sur laquelle le dernier lot il mesure 111 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur; et le lot No 16 forme le coin des rues Commune et Génois, sur laquelle dernière rue il mesure 126 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et face. Les lots Nos 9, 10, 11, 12, étant bornés par le lot No 17 dans le fond; et le lot No 17 borné à l'arrière et face à la rue Génois, sur 13 pieds 6 pouces de profondeur.

Lesquels dix-sept lots de terre forment tout l'îlet No. 116, laquelle propriété a été acquise par la dite Mme Macias, par achat de John H. O'Connor par acte devant S. Magner, alors notaire en cette ville, daté du 6 juil et 1868, enregistré au bureau des aliénations, livre 95, folio 293.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets au gré par le privilège de vendeur sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles non aliénande, cinq pour cent de frais d'avocat en cas de poursuite, transfert de polices d'assurances, et le paiement par l'acquéreur de toutes les taxes dues dans l'année 1883, pardessus et en outre du prix d'achat.

Les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, devant Andrew Hero, Jr, notaire aux frais des acquéreurs.

30 mars—30,31,7,14,21,28 av.5 mai

Terrain nu de très grande valeur dans le Faubourg Duvergé, rive droite du fleuve Mississippi.

Jules R. Robelot vs L'archevêque N. J. Perché et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 8016.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureaux 46 rue Royale SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 6 mars 1883, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le terrain de valeur ci-dessous décrit, à savoir:

Un certain terrain situé sur la rive droite du fleuve Mississippi paroisse d'Orléans, dans le faubourg communément appelé "Faubourg Duvergé", dans l'îlet borné par les rues Villeré, Barthélemy, Paterson ou Public Road et Seguin, le dit lot de terre ayant au pied français 100 pieds de face à la rue Villeré, 100 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, 108 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Seguin, et 108 pieds 9 pouces et 11 lignes sur la ligne vers la rue Barthélemy, ensemble avec les dépendances, droits, voies et servitudes qui y appartiennent.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets ou coupons au gré des co-propriétaires, et portant 8 0/0 d'intérêt du jour de l'adjudication; l'acquéreur ou les acquéreurs devront payer 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant des dits billets en cas de procès pour en recouvrer le montant.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mars—9, 10, 17, 24, 31—7, 14 avril.

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Troisième District.

No 415 rue Craps, entre les rues Français et Union—Maison en bois à deux corps de logis à un étage, avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 21 avril 1883, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, très positivement et sans limite aucune—

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, Craps, Union et Français, mesurant, au pied français 30 pieds de face à la rue Craps sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie maison en bois à un étage, avec mansarde, divisée en deux corps de logis ayant au rez-de-chaussée deux chambres et une galerie de chaque côté, une chambre et un cabinet dans la mansarde de chaque côté, une cuisine en bois à deux étages ayant deux chambres dans chaque corps de logis, cave, puits, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 415 rue Craps.

Termes et conditions Une moitié comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets.

L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant égal aux billets non payés, transférer la police d'assurance au détenteur des billets et rembourser les primes d'assurance non expirées et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T Soniat, aux frais de l'acquéreur.

6 avril—6,7,14 à la vente.